



BIKE (VTT) & Run 2026 – NOUSTY

"Les Pédales Du Dimanche"



Règlement de course :

Article 1 : Le Run&Bike se déroulera à NOUSTY le vendredi 21/08/2026 à 18h et empruntera les routes et chemins de la commune comme présentés en annexe.

Article 2 : Le format proposé est une boucle d'environ 7km qui pourra être réitérée 2 fois pour faire un parcours total d'environ 14km.

Article 3 : Les courses sont ouvertes à tous (Licenciés FFC ou non-licenciés). Détail dans l'Article 4. Les équipes peuvent être mixtes, féminines ou masculines. L'âge minimum est de 6 ans, avec base de vélo en autonomie, (sans petites roulettes). Cette épreuve consiste à alterner entre course à pied et VTT, chaque équipe de 2 personnes ne disposant que d'un seul VTT. Tout au long de la course les relais entre VTT et coureur se feront au bon vouloir des équipes. Aucune aide extérieure n'est autorisée. A l'arrivée, les 2 partenaires (VTTiste et coureur) devront être ensemble. Un ravitaillement sera mis à disposition des participants entre la zone d'arrivée et de départ (Cf. parcours en Annexe)

Article 4 : Les inscriptions sont ouvertes à tous (Licenciés FFC ou non-licenciés) et se verront attribuer avant (et pour) la course des bracelets de couleurs lors du retrait. Deux couleurs de bracelets différentes détermineront le 7km et le 14km.

Article 5 : Ouverture du retrait des bracelets : Pour les 2 formats (7km et 14km) le vendredi 21/08/2026 à partir de 17h00. Adresse : [2 Pl. du 8 Mai 1945, 64420 Nousty](#) de 17h00 à 17h55.

Article 6 : Chaque concurrent en VTT devra porter un casque à coque rigide homologué, jugulaire fermée.

Article 7 : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration du matériel des concurrents.

Article 8 : Tous les concurrents devront assister au briefing (5min avant le départ) et respecter les consignes de course. L'organisation ne pourra être tenue responsable d'une prise de risque d'un concurrent. Tout concurrent devra respecter le code de la route et respecter son devoir citoyen notamment avec l'interdiction de jet de déchet sur l'espace public tout au long du parcours.

Article 9 : Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des sons et images enregistrés durant l'évènement et ce pour une durée indéfinie.

Article 10 : Le podium pour les 2 premiers de chaque catégorie se déroulera au niveau de l'espace Lafuste après l'arrivée des derniers participants.

Article 11 : Seuls les vélos de type VTT seront autorisés. Les vélos à assistance électrique, les gravel ou vélo de cyclo-cross seront interdits. Seules les pédales plates seront autorisées. Les pédales automatiques, avec un système de fixation ou de maintien du pied seront interdits.

Article 12 : Chaque concurrent devra porter son bracelet au poignet.

Article 13 : L'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve pour toute raison hors de son contrôle (décisions des autorités publiques, risques d'intempéries...), les frais d'inscription seront remboursés hors remboursement des frais de gestion.

Annexe : Parcours

